

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 novembre 2011

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2011

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Julien GOUTAGNY - Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Geneviève NIGAY – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Sophie DURY - Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Robert VIAELLE à Philippe DENIS – Joëlle VILLEMAGNE à Catherine MAREY – Marie-Claire SAMOUILLET à Julien GOUTAGNY - Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE.

N° 11-10-15

OBJET :

Réservation d'une table à l'Espace Jean Thomas – Année 2012.



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	16/11/2011
Accusé réception le	16/11/2011
Numéro de l'acte	11-10-15

OBJET DE LA DELIBERATION :

RESERVATION D'UNE TABLE A L'ESPACE JEAN THOMAS - ANNEE 2012

Monsieur le Maire rappelle que la société hippique a construit une salle panoramique, renommée récemment « Espace Jean THOMAS », à l'hippodrome de SAINT-GALMIER en partenariat avec la ville de SAINT-GALMIER qui bénéficie de cet équipement en dehors des manifestations hippiques. Cette salle, aménagée en restaurant panoramique, permet aux entreprises qui le souhaitent de réserver une table qu'elles utilisent à leur gré dans le cadre de leurs relations commerciales. Depuis plusieurs années, il est réservé une table de six couverts dans le cadre de la communication et de la promotion de la ville de SAINT-GALMIER.

Considérant le succès de cette réservation, il est proposé de la renouveler pour l'année 2012. Le coût de cette prestation pour l'année 2012 pour quinze réunions hippiques, s'élève à 3870,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOULIGNE** le caractère original de cette prestation qui contribue à faire connaître les installations de l'hippodrome Joseph Desjoyaux et les spectacles hippiques en nocturne,
- **DECIDE** de retenir la proposition présentée,
- **PRECISE** que la dépense sera imputée à l'article 6232 du budget communal (fêtes et cérémonies)

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 14 novembre 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	16/11/2011
Accusé réception le	16/11/2011
Numéro de l'acte	11-10-15